

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2023

TIERS FINANCEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ETAT ET COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES - (N° 574)

AMENDEMENT

N ° CL8

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff et M. Lucas

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.